



Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 4 mars 2014, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Jean-Paul MOREL à Isabelle DURET – Pierre AUGUSTIN à Thierry VACHON – Yannis BURGAT à Michel CHARPENAY – Isabelle BALLEET à Grégory ESTREMS

Absents : Bénédicte KREBS – Véronique SORIANO - Stéphane JEANNET

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Claude BERENGUER a été désigné.

DELIB 2014.03.10 28

OBJET : Revalorisation du taux des intermittents du spectacle

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du fonctionnement de certains de ses services, il est nécessaire de procéder au recrutement d'intermittents du spectacle. Ce personnel est employé de façon ponctuelle dans le cadre de contrats, au vu des nécessités de service. La rémunération de ce personnel est fixée par délibération, et le taux horaire actuel correspond à 17 € bruts.

Or, ce taux est applicable depuis le 1^{er} janvier 2010 et n'a pas subi d'évolution depuis, contrairement à l'augmentation globale du coût de la vie.

C'est pourquoi, il est proposé de revaloriser ce taux horaire à hauteur de 18.40€ bruts à compter du 1^{er} mars 2014. Cette augmentation est de nature à considérer également l'évolution croissante en matière de technicité de ce personnel, qui est régulièrement employé par la collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE l'application d'un taux horaire brut de 18.40€ pour le personnel des intermittents du spectacle de la collectivité.**
- **PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget et que l'imputation de la dépense sera réalisée sur la ligne RESSHUM/030/6218.**

A l'unanimité.

St-Quentin-Fallavier, le 11 mars 2014

Publication et transmission en sous-préfecture le 12 MARS 2014

Le Maire



Michel BACCONNIER